



Conseil de la Communauté Séance du 05 juillet 2023

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le 06/07/2023

ID : 037-200043065-20230705-2023_07_03_1-DE



Session ordinaire

Date de la convocation :

Le 28 juin 2023

Date d'affichage :

Le 28 juin 2023

Nombre de conseillers

Communautaires :

En exercice : 33

Présents : 31

Votants : 33

Votes exprimés :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil de la Communauté de communes du Val d'Amboise, légalement convoqué s'est réuni le cinq juillet deux mille vingt-trois à dix-neuf heures au centre socio-culturel de Nazelles-Négron, sous la présidence de Monsieur Yves AGUITON.

Présents : Monsieur Thierry BOUTARD, Monsieur Brice RAVIER, Madame Sandra GUICHARD, Monsieur Jean CORNUAULT, Madame Myriam SANTACANA, Monsieur Yves AGUITON, Monsieur Lionel CHISSON, Madame Evelyne LAUNAY, Monsieur Luc FAVIA, Madame Chantal Alexandre, Monsieur Vincent RALLE, Madame Karine ROUMANEIX, Monsieur Johnny VERCOUILLE, Madame Jacqueline MOUSSET, Monsieur Jean-Michel LENA, Monsieur Pascal DUPRÉ, Madame Virginie GAY-CHANTELOUP, Monsieur Hervé LENGLET, Monsieur Claude CICUTTI, Madame Sylvie FOURNIAL (suppléante de Monsieur Didier ELWART), Monsieur Cyrille MARTIN, Madame Gismonde GAUTHIER-BERDON, Monsieur Lionel LEVHA, Monsieur Gérard LELEU, Madame Blandine BENOIST, Monsieur Pierre MORIN, Monsieur Jocelyn GARÇONNET, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Philippe DENIAU, Madame Christine FAUQUET (jusqu'à 21h25), Monsieur Frédéric SAROUILLE.

Pouvoirs : Madame Corinne SIMONEAU à Monsieur CHISSON, Monsieur Marc LEONARD à Madame Jacqueline MOUSSET, Madame Christine FAUQUET à Monsieur Philippe DENIAU à partir de 21h25, Monsieur ELWART suppléé par Madame Sylvie FOURNIAL

Excusé(s) : -

Secrétaire de séance : Madame Virginie GAY-CHANTELOUP

Délibération n°2023 - 07 - 03

Administration générale Fixation du nombre de Vice-Présidents

Monsieur Yves AGUITON, Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la délibération suivante.

Vu l'article L.5211-10 du CGCT ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 septembre 2019 portant détermination du nombre et de la répartition des sièges de conseiller communautaire de la Communauté de communes du Val d'Amboise ;

Considérant que le nombre de conseillers communautaires pour la Communauté de communes du Val d'Amboise a été fixé à 33 membres.

Considérant que le nombre de vice-présidents ne peut être supérieur à 20% (arrondi à l'entier supérieur) du nombre des conseillers communautaires, et qu'en conséquence le nombre de vice-présidents ne peut être supérieur à sept (7).

Considérant que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à 20% de l'effectif, sans pouvoir dépasser 30 % (arrondi à l'entier inférieur) de son propre effectif et le nombre de quinze. Dans ce cas, le nombre de vice-présidents peut être porté à un maximum de neuf (9).

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **De fixer** le nombre de vice-présidents à 9 (neuf) pour la Communauté de communes du Val d'Amboise

La secrétaire de séance,

Virginie GAY-CHANTELOUP



Le Président,

Yves AGUITON

